

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières contre la Réforme Roberge

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 octobre 2019 – Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est en désaccord avec les fondements inclus dans le projet de loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*.

Au lieu d’ouvrir une réelle discussion publique sur les véritables enjeux de l’Éducation tels les défis de main d’œuvre, la valorisation de tous les membres du personnel, la persévérance et la réussite scolaires, la vétusté des infrastructures, le manque d’espace, l’accessibilité et l’équité pour tous les élèves, la formation professionnelle, l’éducation des adultes, le régime pédagogique, le gouvernement décide d’abolir la démocratie scolaire sur la base du taux de participation familiale et des économies potentielles.

Depuis toujours, les membres du Conseil des commissaires se sont investis avec conviction et ont pris des décisions dans le meilleur intérêt des élèves. Leur gouvernance en a toujours été une de proximité, et en adéquation avec les besoins exprimés par les différentes instances, dont les parents. Leurs préoccupations vont bien au-delà de la simple gestion d’une structure administrative étant eux-mêmes des parents animés par la bienveillance.

« Des améliorations sont certainement souhaitables dans la gouvernance et nous avons déjà fait des propositions en ce sens au gouvernement qui n’a jamais eu la volonté de les mettre en pratique. Ce n’est certainement pas en privant les citoyens d’une instance démocratique et en lui substituant une structure administrative que nos élèves et leurs parents seront mieux représentés. Une centralisation accrue des pouvoirs à Québec n’est pas une solution », soutient la présidente, madame Andrée Bouchard.

En quoi la réforme Roberge améliorera-t-elle la réussite de nos jeunes et nos adultes en formation ? Cette réforme permettra-t-elle une plus grande égalité des chances, peu importe le milieu, la condition sociale ou économique ?

Depuis les dernières années, l’ensemble des commissions scolaires du Québec se sont mobilisées pour instaurer les meilleures pratiques tant pédagogiques qu’administratives afin d’améliorer les résultats des élèves. Ce brassage de structures vient fragiliser cette mobilisation de tous les acteurs autour de la réussite de nos élèves alors que l’histoire nous apprend que de telles réformes ont des coûts sociaux et financiers majeurs.

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières analysera davantage le projet de loi et la présidente entend bien participer aux audiences publiques et aux consultations particulières qui auront lieu incessamment.

-30-

Source :

Francine Gosselin

Conseillère en communication | Service des affaires juridiques et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7517 | francine.gosselin@csdhr.qc.ca. Pour plus d’information, visitez le csdhr.qc.ca